

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 Sud Vienne



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Sud Vienne:

- la communauté de communes Civraisien en Poitou, représentée par M. Jean-Olivier GEOFFROY, son Président,
- la communauté de communes Vienne et Gartempe, représentée par M. Michel JARASSIER, son Président,

les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Civraisien en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Vienne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vienne et Gartempe en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Vienne et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

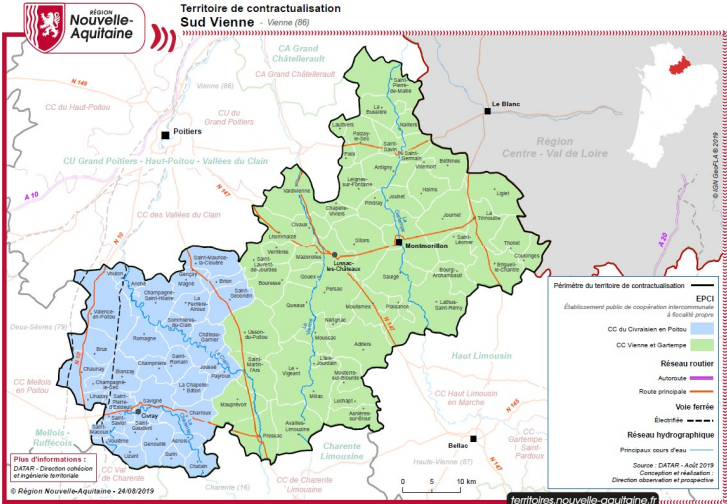


033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u>	
91 communes – 66 892 habitants 2 intercommunalités :	
<ul style="list-style-type: none"> communauté de communes Civraisien en Poitou – 36 communes communauté de communes Vienne et Gartempe – 55 communes	

Situé à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, le Sud Vienne est un vaste territoire rural de 91 communes, 66 892 habitants (faible densité de moins de 24 hab/km). Il est composé de deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe et la CC du Civraisien-en- Poitou. Chacune d'elle est constituée autour d'un pôle principal, respectivement Montmorillon, Sous-Préfecture de la Vienne, et Civray. Ces deux villes sont lauréates de l'AMI régional « Revitalisation centre-ville » et labellisées « Petites Villes de Demain » (PVD) par l'Etat avec Valence en Poitou, Gençay, Lussac les Châteaux et l'Isle-Jourdain.

Ce territoire, à l'écart des axes autoroutiers et des axes ferroviaires majeurs, est traversé par deux axes routiers structurants Nord-Sud, la N10 et la N147 qui le relie à Poitiers, Angoulême, Limoges. Desservi par deux liaisons TER (Poitiers-Limoges et Poitiers-Angoulême), le Sud-Vienne reste un territoire où la voiture est omniprésente. De plus, il reste insuffisamment connecté par sa couverture haut-débit et THD et la téléphonie mobile.

Le profil démographique du territoire correspond à celui d'un territoire rural dont la population est vieillissante (50% de la population appartient à la catégorie retraités et sans activité professionnelle). Malgré un solde migratoire positif, La nouvelle approche régionale de la vulnérabilité, basée sur le revenu médian disponible par unité de consommation, positionne ce territoire et ses 2 EPCI dans une situation de vulnérabilité forte.

L'économie locale présente un profil productif-social-retraité. La dynamique de création d'entreprises (+80 par an et en moyenne) ne se traduit pas par une progression de l'emploi et s'accompagne d'un certain volume de radiations d'établissements et un faible taux de pérennisation des micro-entreprises.

La crise sanitaire a beaucoup impacté les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du tourisme et des loisirs (+14.1% de demandeurs d'emplois), ainsi que le secteur du

bâtiment (+9.2%) et de enfin celui de la santé (+7.3%). On observe actuellement un rééquilibrage du niveau d'emplois observé avant cette crise qui devra se confirmer dans les années à venir.

Pour contribuer à l'attractivité et à la durabilité du territoire, il est de plus nécessaire de répondre aux enjeux présents et à venir. La prise en compte de la notion de transitions dans sa globalité s'impose tant les défis sont forts sur les enjeux intersectoriels de mobilité, de réduction de la précarité énergétique et de développement des énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau... et ce, dans les sphères économiques, sociales et environnementales.

Si la population vieillit, le territoire peut rester dynamique en s'appuyant sur le développement des services à la population et de la silver économie. De même, l'industrie reste fer de lance de l'économie du Sud Vienne et contribue à pourvoir de nouveaux emplois.

La reconquête des centralités passe par des actions ciblées pour redynamiser les commerces de proximité, contribuer à la rénovation du parc immobilier et à sa structuration (que ce soit les logements ou les bâtiments commerciaux) ou encore au travers d'une politique de maillage du territoire qui fait sens en terme d'équipements, de services et de loisirs ainsi que de mobilités.

Le Sud-Vienne en tant que territoire rural est un terrain à fort potentiel en termes de transition. Cela se retrouve dans les politiques engagées (Plan paysage / PCAET / PAT...) tout comme au travers du travail effectué par les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche raisonnée. La question du mix énergétique reste primordiale pour le territoire qui doit faire face aux augmentations des prix et à la diminution des ressources. Ces enjeux doivent coexister avec un potentiel naturel et touristique favorisant le rayonnement du territoire.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux

Cet axe s'impose comme un élément de réponse afin de pallier aux impacts du changement climatique et fait écho à la feuille de route Néo-Terra en appuyant sur les potentiels en termes de transitions du territoire.

1.1 : Préserver le patrimoine naturel et contribuer à un aménagement raisonné du territoire

1.2 : Développer la sobriété énergétique / le mixe énergétique (production ENR et fin des passoires énergétiques)

1.3 : Réduire et valoriser les déchets (économie circulaire) et œuvrer pour une utilisation durable des ressources locales

Axe 2 : Renforcer le tissu économique local et sa capacité d'adaptation

L'économie locale a pu être accompagnée lors du premier contrat et certaines actions sont encore en cours sur le Sud Vienne. Il va donc s'agir d'assurer la continuité des engagements pris ces dernières années et de permettre le recalibrage des faiblesses "structurelles" du Sud-Vienne touchant à l'économie.

- 2.1 : Accompagner les projets des entreprises locales et favoriser leur implantation
- 2.2 : Structurer un territoire touristique d'excellence et valoriser le patrimoine
- 2.3 : Accompagner l'accès à l'emploi, la formation et la lutte contre la précarité
- 2.4 : Développer la réflexion sur le système de mobilité

Axe 3 : Renforcer le maillage territorial, en complémentarité avec les centralités du territoire et équilibrer l'attractivité

La structuration du maillage territorial et la cohésion doivent contribuer au développement harmonieux du Sud Vienne et à la construction d'un territoire à taille humaine. Par ailleurs, les éléments cités dans ce troisième axe doivent permettre de développer l'attractivité du territoire dans son ensemble, contribuant au cadre de vie, à la prise en compte du lien social et au bien-être de la population.

- 3.1 : Favoriser la restructuration des centres-bourgs et contribuer à limiter l'artificialisation des sols
- 3.2 : Garantir un équilibre d'accès aux services de proximité à la population et favoriser la dynamique Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- 3.3 : Renforcer l'offre de soins dans les zones déficitaires et favoriser l'émergence de projets en lien avec la silver économie
- 3.4 : Promouvoir un accès à la culture pour tous

En outre, le Territoire comportant 98 % de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE/Eurostat, le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 20% à minima des projets du plan d'actions pluriannuels doivent répondre à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Sud Vienne** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées

dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire de Sud Vienne** et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A, le

Le Président de la
Communauté de
communes
du Civraisien en Poitou

Jean Olivier GEOFFROY

A, le

Le Président de la
communauté de Communes
Vienne et Gartempe

Michel JARRASSIER

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

RÉGION Nouvelle-Aquitaine		CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU SUD VIENNE 2023-2025					CIVRAISIEN EN POITOU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		Vienna a Gertemps CERTIFICATÉ DE COOPÉRATION		Prévisionnel / priorisation des actions					
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Commune - localisation	MATURE/AMORÇAGE /CHANTIER CLE	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	Axe 2 : Renforcer le tissu économique local et sa capacité d'adaptation	1.1 Préserver le territoire naturel et contribuer à un aménagement raisonné du territoire	Etude sur la structuration de filières agricoles à bas impact sur la qualité de l'eau - Gué de Sclaux	Eaux de Vienne	CCVG	Mature		75 000					projet fléché dans le programme Re-source	Eau	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau	
2			Mise en valeur du patrimoine naturel du centre-bourg	Commune de Genouillé (CCCP)	Genouillé	Mature	X	235 000 €	47 000 €	x			AAP nature et transitions (renaturation du ruisseau le pas de la mule + création d'un verger et aboretum)	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
3			Création d'un conservatoire du patrimoine naturel et du bocage (aménagement, scénographie)	Commune de lathus saint remy	Lathus Saint Remy	Amorçage	X							à rapprocher de l'action du CPA Lathus	Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen
4			Valoriser la biodiversité à l'échelle du Sud Vienne et favoriser la résilience urbaine	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé								projet en cours de définition sur Gençay notamment	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
5		1.2 Développer la sobriété énergétique / le mix énergétique (production d'ENR et fin des passoires énergétiques)	Forum entreprises sur la transition énergétique	Sud Vienne	Sud Vienne	Amorçage								action collective dans le cadre de l'ACP	Transition énergétique	Ambition 1 : Engagement citoyen
6			Projet "Eco-hameau"	CPA Lathus	Lathus Saint Remy	Amorçage	X				x			Coût estimé du projet à 2 000 000€ rénovation en éco-matériaux de logements vacants pour y accueillir de nouvelles activités du CPA Lathus (logements inter-générationnel, gîtes touristiques ...)	Jeunesse et éducation et vie associative	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
8			Actions du PCAET en lien avec les services de la région	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé								mix énergétique, économie circulaire, géothermie pour la CCCP, mode de stockage des ENR etc.	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
9			1.3 : Réduire et valoriser les déchets (économie circulaire) et oeuvrer pour une utilisation durable des ressources locales	Création d'un tiers-lieu maraichage et création d'espaces tests	SCIC la Grange Ouverte à Romagne (CCCP)	Romagne	Amorçage	x							aide à la création de la SCIC	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts
10		Eco-lieu la Maingotière		Association et SCIC	Voulon	Amorçage	x					x		AAP innovation sociale productions locales et artisanales, hébergements insolites, ateliers	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
11		Projets opérationnels issus de la réflexion en matière d'écologie industrielle territoriale (économie circulaire)		multiples maîtrises d'ouvrage (CCCP, CCVG, SIMER ...)	Sud Vienne	Chantier clé									Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
12		Développement des circuits courts à l'échelle du Sud Vienne		CCCP et CCVG	Sud Vienne	Chantier clé									Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
13		Axe 2 : Renforcer le tissu économique local et sa capacité d'adaptation	2.1 Accompagner les projets des entreprises locales et favoriser leur implantation	Action Collective de Proximité (ACP) concernant la modernisation du commerce et de l'artisanat	CCCP et CCVG	Sud Vienne	Mature		530 000 €	265 000 €	x	x	x	Aides directes aux entreprises & bilans conseils	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
14	Création de l'éco-espace à Montmorillon (pépinière d'entreprise) dans le centre-bourg			CCVG	Montmorillon	Mature		1 731 850 €						Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
15	Forum annuel des entreprises "Simplifions la vie de l'entreprise"			CCCP (ou échelle Sud-Vienne avec CCVG ?)	Sud Vienne	Amorçage						x		ACP (action collective) Coût estimé à 40 000 € Forums, ateliers et speed meeting sur 1 jour	Emploi - Formation	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
16	Améliorer les conditions d'accueil immobilière des entreprises sur le territoire en suivant les préconisations des schémas d'accueil des entreprises			CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé								Schéma d'accueil finalisé en 2022	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
17	2.2 Structurer un territoire touristique d'excellence et valoriser le patrimoine		Création d'ateliers d'artisans sur le site de Val de Vienne sensations	Le Vigeant	Le Vigeant	Amorçage	x					x		Tourisme		
18			Projet de mise en tourisme de l'Abbaye de la Réau	Abbaye de la Réau	Saint Martin l'ars	Amorçage	x						x		Tourisme	
19			Refonte de l'Île au Serpent	CCVG (phase étude)	la Trimouille	Amorçage	x						x		Tourisme	
20			Valorisation de l'abbaye de Charroux (restructuration du site, circuit de visite numérique...)	CCCP	Charroux	Amorçage	x						x		Culture - Patrimoine	
21			Refonte de l'accueil et des espaces scénographiques de l'abbaye de St Savin	EPCC St Savin	Saint Savin	Amorçage	x						x		Culture - Patrimoine	
22			Accompagnement des porteurs de projet autour de la création de gîtes touristiques et de grande capacité (Brigueil le Chantre, Champagné Saint Hilaire, Linazay)	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé	x								Tourisme	
23	2.3 Accompagner l'accès à l'emploi, la formation et la lutte contre la précarité et lever les freins à la		ERIP Sud-Vienne (Espace Régional d'Information de Proximité)	Sud-Vienne, CCVG chef de file	Sud Vienne	Mature						x		Mission Locale pour l'accueil des porteurs / Mise en place d'événements fait par les 2 CC	Emploi - Formation	
24		Résidence habitat jeune à Lussac les Châteaux	Habitat de la Vienne/ CCVG	Lussac les Châteaux	Amorçage	x						x	localisation du projet dans le parc de la biche	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Commune - localisation	MATURE/AMORÇAGE /CHANTIER CLE	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
25	AXE 3 : Renforcer le maillage territorial, en complémentarité avec les centralités du territoire et équilibrer l'attractivité	mobilité	Création d'un pôle d'accueil de services liés à l'emploi, insertion et développement économique	Commune de Civray (CCCP)	Civray	Mature	x	573 700 €	100 000 €	x				Emploi - Formation	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
26			Création d'une résidence d'accueil et d'hébergement temporaires	Commune de Saint-Pierre d'Exideuil (CCCP)	Saint Pierre d'Exideuil	Mature	x	1 603 037 €	187 500 €	x			AAP Habitat innovant Saisonniers, apprentis, stagiaires et salariés des entreprises de la ZAE à proximité)	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
27			GPECT (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales) Sud Vienne	CCCP / ATIS, France Active	Sud Vienne	Amorçage								Emploi - Formation			
28		2.4 Développer la réflexion sur le système de mobilité		Etude sur le développement offre de transport à la demande	CCVG	CCVG	Mature		8 500 €	4 250 €	x			lien avec le contrat opérationnel de mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
29				Etude de définition des besoins de mobilité de proximité	CCCP (+ CCVG ?)	CCCP	Mature		40 000 €	20 000 €	x			lien avec le contrat opérationnel de mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
30				Création de 3 pôles multimodaux (Lussac, Lathus, Montmorillon)	CCVG	CCVG	Amorçage					x		lien avec le contrat opérationnel de mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
31				Gare à Gare : développement de boucles touristiques à vélo au départ de gares du territoire 1ère phase : Gare de Lathus St Remy	Commune de Lathus-Saint-Rémy	CCVG	Amorçage	x					x		Intérêt régional	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
32		3.1 Favoriser la reconstruction des centres bourgs et contribuer à limiter l'artificialisation des sols		Etude pré-opérationnelle multi-site (Montmorillon, L'isle Jourdain, Lussac les chateaux) (OPAH)	CCVG	CCVG	Amorçage								Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
33				Accompagnement des projets des communes lauréates de l'AMI centre-ville / centre-bourg de la Région : Civray et Montmorillon	CCVG et CCCP Ville de Montmorillon Ville de Civray	Sud Vienne	Chantier clé							Montmorillon : développement économique de l'ilot des ricolets et de l'aire des illettes, reconversion de la Maison Dieu Civray : création d'un ilot commerce	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
34				Renforcement des centralités du territoire : Gençay, L'isle Jourdain, Lussac les Chateaux, Valence en Poitou	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé	x								Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
37			3.2 Garantir un équilibre d'accès aux services de proximité à la population et favoriser la dynamique ESS		Derniers commerces (boulangerie, restaurant)	Communes de Lhommaizé et la Trimouille (CCVG), Romagne (CCCP)...	Sud Vienne	Amorçage	x			x			Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
38					Réhabilitation et extension du gymnase de Civray	CCCP	Civray	Amorçage	x				x		Coût du projet estimé à 4 000 000 €	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
39					Création d'un site partagé multi-activités de services de la population	Commune de Genouillé (CCCP)	Genouillé	Mature	x	534 700 €	82 000 €	x			bar asso, coworking, point livraison produits locaux	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
40	Création d'un Tiers -Lieu artisanal à Gençay : la maison atelier				SCIC la maison Atelier	Gençay	Amorçage	x					x		SCIC en cours de création - accompagnement POP incub	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
41	3.3 Renforcer l'offre de soins dans les zones déficitaires et favoriser l'émergence de projets en lien avec la silver économie			Accompagnement des porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire	CCCP	Sud Vienne	Chantier clé								ESS		
42				Maisons de Santé Pluridisciplinaires : Valdivienne, Savigné et Civray	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Amorçage	x							Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
43				Réseaux de santé et sensibilisation des professionnels autour des enjeux liés à la télémédecine	CCVG et CCCP	Sud Vienne	Chantier clé									Santé - Silver économie	
44	3.4 Promouvoir un accès à la culture pour tous		Extension du cinéma Le Majestic	Commune de montmorillon	Montmorillon	Amorçage					x			Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
45			Création d'un cinéma de deux salles à Gençay	CCCP / commune de Gençay	Gençay	Amorçage	x	2 700 000 €				x		Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
46			Réhabilitation de la salle de spectacles "la Margelle" (370 places)	Commune de Civray (CCCP)	Civray	Amorçage	x	500 000 €				x		Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
	ingénierie du contrat :		Chef de Projet Cohésion Territoriale	CCVG	Sud Vienne				37 500 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum pour 0,5 ETP)				
			Chargé de Mission Thématique (économie, action collective de proximité de modernisation du commerce et de l'artisanat)	CCP / CCVG	Sud Vienne					150 000 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (25 000 €/an maximum pour 1 ETP) limité à 2 ETP par contrat			
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens	CCCP	Sud Vienne					30 000 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (10 000€/an maximum)			

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-20053759-20221017-1mc10002209372-DE

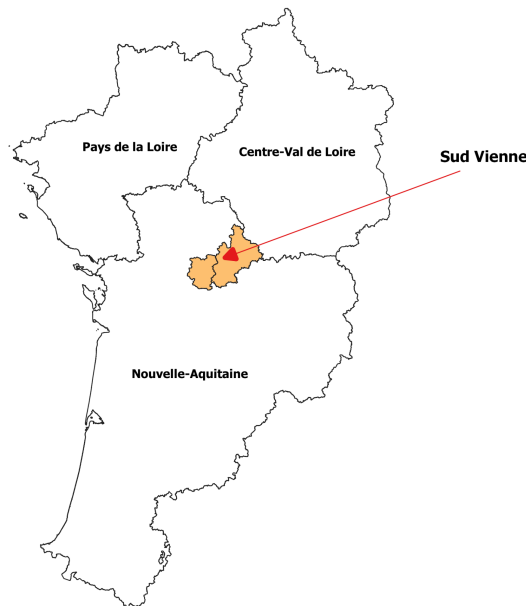
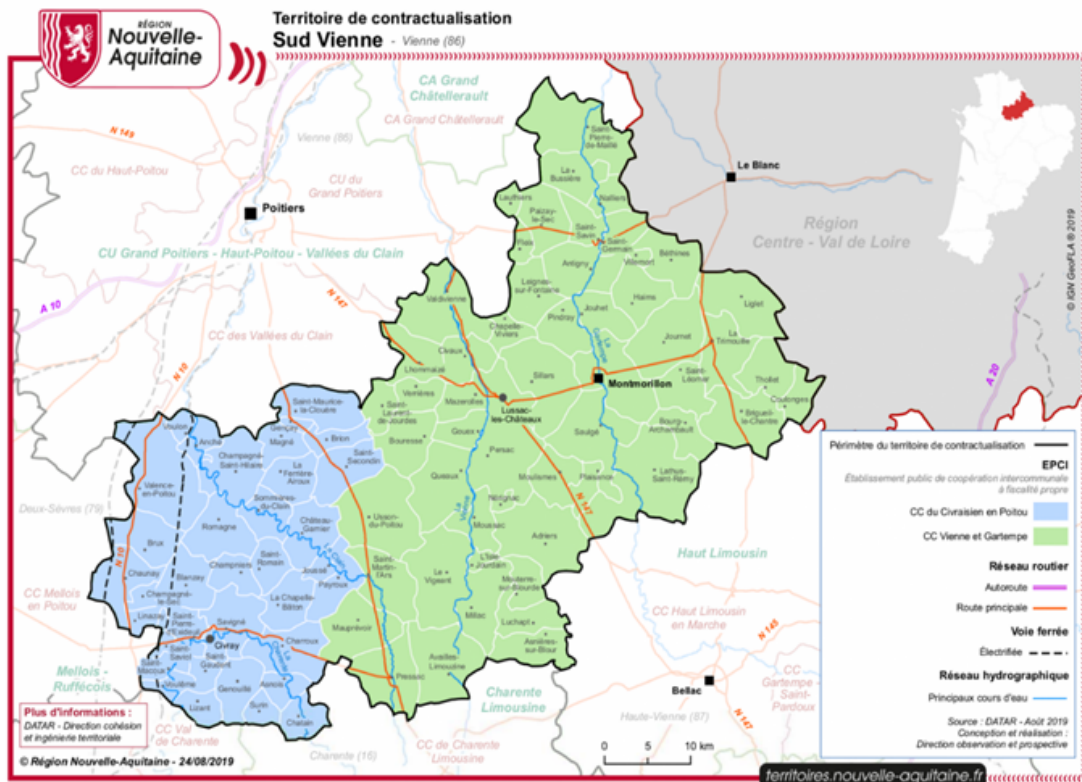
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS SUD-VIENNE 2023-2026





RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**Vienne &
Gartempe**
Communauté
de communes

Situé à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, le Sud Vienne est un vaste territoire rural de 91 communes, 66 892 habitants (faible densité de moins de 24 hab/km). Il est composé de **deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe et la CC du Civraisien-en-Poitou**. Chacune d'elle est constituée autour d'un pôle principal, respectivement Montmorillon, Sous-Préfecture de la Vienne, et Civray. Ces deux villes sont lauréates de l'AMI régional « Revitalisation centre-ville » et labellisées « Petites Villes de Demain » (PVD) par l'Etat avec Valence en Poitou, Gençay, Lussac les Châteaux et l'Isle-Jourdain.

Ce territoire, à l'écart des axes autoroutiers et des axes ferroviaires majeurs, est traversé par deux axes routiers structurants Nord-Sud, la N10 et la N147 qui le relie à Poitiers, Angoulême, Limoges. Desservi par deux liaisons TER (Poitiers-Limoges et Poitiers-Angoulême), le Sud-Vienne reste un territoire où la voiture est omniprésente. De plus, il reste insuffisamment connecté par sa couverture haut-débit et THD et la téléphonie mobile.

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

A- Actualisation du diagnostic territorial

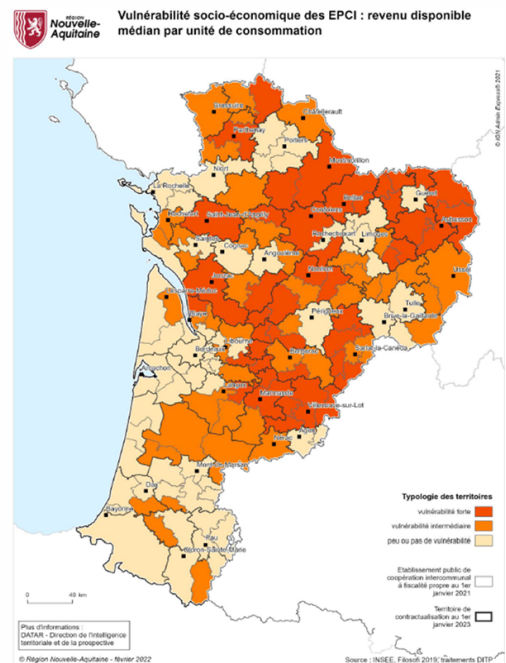
Le Sud Vienne, territoire historiquement rural, avec une frange périurbaine au nord-ouest sous l'influence de Grand Poitiers, reste structurellement inchangé et conserve une dynamique (économique) quasi similaire à celle d'avant la crise sanitaire.

La population du territoire, à peine compensée par un solde migratoire positif, baisse sensiblement (-0.16%) et continue de vieillir avec une part de retraités de plus en plus présente (39.5%). A terme, un réel problème de renouvellement des effectifs salariés et de reprise des activités de tout type va se poser.

Le taux d'activité reste faible, les retraités et les personnes sans activité professionnelle représentant 50% de la population.

11,3% de la population en âge de travailler est sans activité professionnelle (14,6% en région NA). On constate un accroissement du chômage de longue durée supérieur à 3 ans pour la moitié d'entre eux. Cela révèle un besoin en formation en adéquation avec le potentiel économique du territoire. Par ailleurs, le faible taux de chômage a pour conséquence d'alimenter une tension entre entreprises sur la problématique du recrutement.

La dynamique de création d'entreprises (+80 par an et en moyenne) ne se traduit pas par une progression de l'emploi et s'accompagne d'un certain volume de radiations d'établissements et un faible taux de pérennisation des micro-entreprises.



Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



La crise sanitaire a beaucoup impacté les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du tourisme et des loisirs (+14.1% de demandeurs d'emplois), ainsi que le secteur du bâtiment (+9.2%) et de enfin celui de la santé (+7.3%). On observe actuellement un rééquilibrage du niveau d'emplois observé avant cette crise qui devra se confirmer dans les années à venir.

Pour contribuer à l'attractivité et à la durabilité du territoire, il est de plus nécessaire de répondre aux enjeux présents et à venir. La prise en compte de la notion de transitions dans sa globalité s'impose tant les défis sont forts sur les enjeux intersectoriels de mobilité, de réduction de la précarité énergétique et de développement des énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau... et ce, dans les sphères économiques, sociales et environnementales (*tendre vers les objectifs de la feuille de route Néo-Terra*).

La mobilité en est l'exemple parfait avec une "organisation des modes de transports, qui doit ainsi nourrir la juste proximité, en cohérence avec le maillage du territoire par les commerces, les entreprises, les services et les équipements dans une logique de mobilité facilitée et donc d'accessibilité renforcée pour les ménages du territoire quel que soit leur lieu de résidence."

B- Opportunités de développement territorial

Pour rappel, les dynamiques identifiées au sein du territoire restent identiques à celles déjà existantes, avec des faiblesses mais aussi des forces :

Faiblesses

- Au niveau démographique : déclin de la population et absence d'un renouvellement générationnel lié au départ des jeunes et au vieillissement des habitants.
- Au niveau économique : un éclatement sur le territoire des entreprises et une réelle déprise économique marquant le recul de certains types d'activités (commerces et agriculture) et l'augmentation de locaux vides. De plus, les infrastructures et bâtiments vieillissants ne sont plus adaptés aux nouvelles modalités de travail.
- Au niveau de l'habitat : un parc immobilier ancien nécessitant de lourds travaux (adaptation énergétique, sociétal et liés à l'accessibilité).
- Au niveau de l'emploi : un taux de chômage bas mais des difficultés de recrutement couplées à une offre de formation insuffisante, entraînant un important départ des jeunes.
- Au niveau de l'environnement : un impact non négligeable du secteur agricole et des transports sur le taux d'émissions de gaz à effet de serre.



Forces

- Un potentiel naturel, patrimonial et touristique à valoriser.
- Un engagement écologique et agroécologique visible au travers de démarches spécifiques (Plan Alimentaire Territorial et Plan Climat Air Énergie Territorial), du développement des énergies renouvelables et du développement d'une agriculture raisonnée.
- Un réel essor de l'économie sociale et solidaire et de l'économie industrielle et territoriale.
- Un dynamisme industriel notable couplé au développement des services à la personne, et, dans une moindre mesure à l'essor de la silver économie.
- Un renforcement des centralités et une redynamisation des commerces de proximité au travers d'actions et de programmes (AMI Centre-Ville, PVD, ACP), afin, notamment de mettre en adéquation les demandes des employeurs et des personnes en recherche d'emploi.
- Une réflexion lancée sur les questions de mobilité durable et de proximité.
- Une recherche active de la maîtrise du foncier par les communes (PLU / PLUI).
- Un terreau associatif dynamique et ancré sur le territoire.

On constate que le Sud Vienne, malgré des faiblesses assez marquées, voit émerger nombre d'opportunités pour y répondre.

Si la population vieillit, le territoire peut rester dynamique en s'appuyant sur le développement des services à la population et de la silver économie. De même, l'industrie reste fer de lance de l'économie du Sud Vienne et contribue à pourvoir de nouveaux emplois.

La reconquête des centralités passe par des actions ciblées pour redynamiser les commerces de proximité, contribuer à la rénovation du parc immobilier et à sa structuration (que ce soit les logements ou les bâtiments commerciaux) ou encore au travers d'une politique de maillage du territoire qui fait sens en terme d'équipements, de services et de loisirs ainsi que de mobilités.

Le Sud-Vienne en tant que territoire rural est un terrain à fort potentiel en termes de transition. Cela se retrouve dans les politiques engagées (Plan paysage / PCAET / PAT...) tout comme au travers du travail effectué par les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche raisonnée. La question du mix énergétique reste primordiale pour le territoire qui doit faire face aux augmentations des prix et à la diminution des ressources. Ces enjeux doivent coexister avec un potentiel naturel et touristique favorisant le rayonnement du territoire.



II - Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de Développement et de Transitions

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux

Axe 2 : Renforcer le tissu économique local et sa capacité d'adaptation

Axe 3 : Renforcer le maillage territorial, en complémentarité avec les centralités du territoire et équilibrer l'attractivité

La stratégie territoriale doit être redéployée sur la période 2023-2026 pour pouvoir :

- Répondre aux problématiques de transitions écologiques et énergétiques
- Contribuer à la dynamique d'un développement économique durable
- Renforcer les centralités
- Développer un maillage structurant et cohérent en termes de cohésion territoriale.

A- Projets structurants de la CCVG et de la CCCP :

De nombreuses actions sont mutualisées à l'échelle du Sud-Vienne :

- avec le **Club des Entreprises du Sud-Vienne (CESV)** sur les problématiques de la formation et du recrutement des entreprises (pénuries d'emplois dans certains secteurs),
- **Espace régional d'information de proximité Sud-Vienne (ERIP)**. Lieux d'accueil dans les permanences de la Mission Locale Rurale Sud-Vienne (guichet unique) pour un accès simplifié au droit à la formation, la VAE, la recherche d'emploi, les métiers, la création ou reprise d'entreprise. L'ERIP est coordonné par la CDC Vienne & Gartempe ;
- **Schéma d'accueil des activités économiques**. Étude réalisée en 2021-2022. Dans le prochain contrat, il s'agira de mettre en oeuvre le plan d'actions de l'étude autour de l'immobilier des entreprises et l'aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) ;
- **Accompagnement Collectif de Proximité (ACP) 2023-2025** : soutien aux TPE (commerce, artisanat et services) afin de maintenir une activité de proximité, moderniser les outils de production et de communication et favoriser les transmissions/reprises. Cofinancement Région (50%) et deux Communautés de Communes (50%). Conventonnement fi 2022 ;
- **Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)** en partenariat avec le SIMER et le CESV. L'EIT est un des piliers de l'économie circulaire visant à réduire, réutiliser et recycler les déchets des entreprises limitant les impacts environnementaux ;
- Développement des activités de l'**Économie Sociale et Solidaire** ;
- **Programme Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT)** : soutien à la mise en oeuvre du programme de professionnalisation des Offices de Tourisme et des acteurs touristiques/mise en oeuvre d'un observatoire local/modernisation des structures d'accueil touristique/stratégie numérique touristique.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



B- Enjeux territoriaux

Des éléments mentionnés ci-dessus ressortent les enjeux suivants :

- Conforter un modèle de développement durable en accélérant les dynamiques de transition écologique, environnementale et énergétique.
- Renforcer l'attractivité du Sud Vienne en :
 - Accompagnant le développement industriel et la reconversion des friches, ainsi que le parcours résidentiel des entreprises ;
 - Réaffirmant la volonté d'un développement économique endogène et en contribuant au renforcement de l'économie présente ;
 - Accélérant la qualification de l'offre touristique et la professionnalisation des acteurs de la filière ;
 - Maintenant le développement des services et activités de proximité dans les centralités ;
 - Conduisant une réflexion sur les réels besoins de la population en favorisant la participation citoyenne et dynamisant les réseaux d'acteurs socioprofessionnels.

En réponse à ces enjeux, les 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être re-définis dans la perspective du Contrat régional de Développement et de Transitions 2023-2026.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques se dégagent dans la perspective du Contrat régional de Développement et de Transitions 2023-2026 :

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux / Favoriser les dynamiques de transitions

Cet axe s'impose comme un élément de réponse afin de pallier aux impacts du changement climatique et fait écho à la feuille de route Néo-Terra en appuyant sur les potentiels en termes de transitions du territoire.

Sous axe 1.1 : Préserver le patrimoine naturel et contribuer à un aménagement raisonné du territoire

- Projets structurants : étude sur la structuration de filières à bas impact sur la qualité de l'eau - Gué de Sciaux...
- Chantiers clés : animation des plans d'action PCAET, valorisation des paysages, création d'ilôts de fraîcheur dans les centres-villes ...

Sous axe 1.2 : Développer la sobriété énergétique / le mixe énergétique (production ENR et fin des passoires énergétiques)

- Projets structurants : Projets de construction / rénovation durable en éco-matériaux, Forum entreprise sur la transition énergétique...
- Chantiers clés : structuration de la filière bois, développement des modes de stockage de l'ENR...



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Sous axe 1.3 : Réduire et valoriser les déchets (économie circulaire) et oeuvrer pour une utilisation durable des ressources locales

- Chantiers clés : suivi des projets opérationnels ayant émergé dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle territoriale, développement des circuits courts, plan alimentaire local, création de tiers-lieux sur le maraîchage, l'artisanat et d'Éco-lieux...

Axe 2 : Renforcer le tissu économique local et sa capacité d'adaptation

L'économie locale a pu être accompagnée lors du premier contrat et certaines actions sont encore en cours sur le Sud Vienne (ex: NOTT). Il va donc s'agir d'assurer la continuité des engagements pris ces dernières années et de permettre le recalibrage des faiblesses "structurelles" du Sud-Vienne touchant à l'économie.

Sous axe 2.1 : Accompagner les projets des entreprises locales et favoriser leur implantation

- Projets structurants : Action collective de proximité concernant la modernisation du commerce et de l'artisanat, Aménagement de l'éco-espace de Montmorillon, Forum des entreprises...
- Chantier clé : améliorer les conditions d'accueil immobilière des entreprises...

Sous axe 2.2 : Structurer un territoire touristique d'excellence et valoriser le patrimoine

- Projets structurants : Valorisation de l'abbaye de Charroux et Saint Savin, accompagnement du parc de l'envol au Vigeant, modernisation du camping à Montmorillon...
- Chantier clé : accompagnement de porteurs de projets autour de la création de gîtes touristiques...

Sous axe 2.3 : Accompagner l'accès à l'emploi, la formation et la lutte contre la précarité

- Projets structurants : ERIP Sud-Vienne, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du Sud Vienne, création d'une résidence d'accueil en hébergements temporaires à Saint Pierre d'Exideuil, pôle d'accueil et de services lié à l'emploi et l'insertion à Civray résidence habitat jeune à Lussac...

Sous axe 2.4 : Développer la réflexion sur le système de mobilité

- Projets structurants : Études sur le développement de l'offre de transport à la demande et les besoins de mobilité de proximité, création de pôles multimodaux, projets de développement touristiques à vélo...



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Axe 3 : Renforcer le maillage territorial, en complémentarité avec les centralités du territoire et équilibrer l'attractivité

La structuration du maillage territorial et la cohésion doivent contribuer au développement harmonieux du Sud Vienne et à la construction d'un territoire à taille humaine. Par ailleurs, les éléments cités dans ce troisième axe doivent permettre de développer l'attractivité du territoire dans son ensemble, contribuant au cadre de vie, à la prise en compte du lien social et au bien-être de la population.

Sous axe 3.1 : Favoriser la restructuration des centres-bourgs et contribuer à limiter l'artificialisation des sols

- Projets structurants : AMI revitalisation centre-bourg/centre-ville Montmorillon et Civray et Petites Villes de Demain (PVD), aménagement de friches industrielles à Gençay, Lussac

Sous axe 3.2 : Garantir un équilibre d'accès aux services de proximité à la population et favoriser la dynamique Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- Projets structurants : création de tiers-lieux, SIAE COSI, Incubateur ESS, créations derniers commerces et multiples ruraux, extension gymnase de Civray

Sous axe 3.3 : Renforcer l'offre de soins dans les zones déficitaires et favoriser l'émergence de projets en lien avec la silver économie

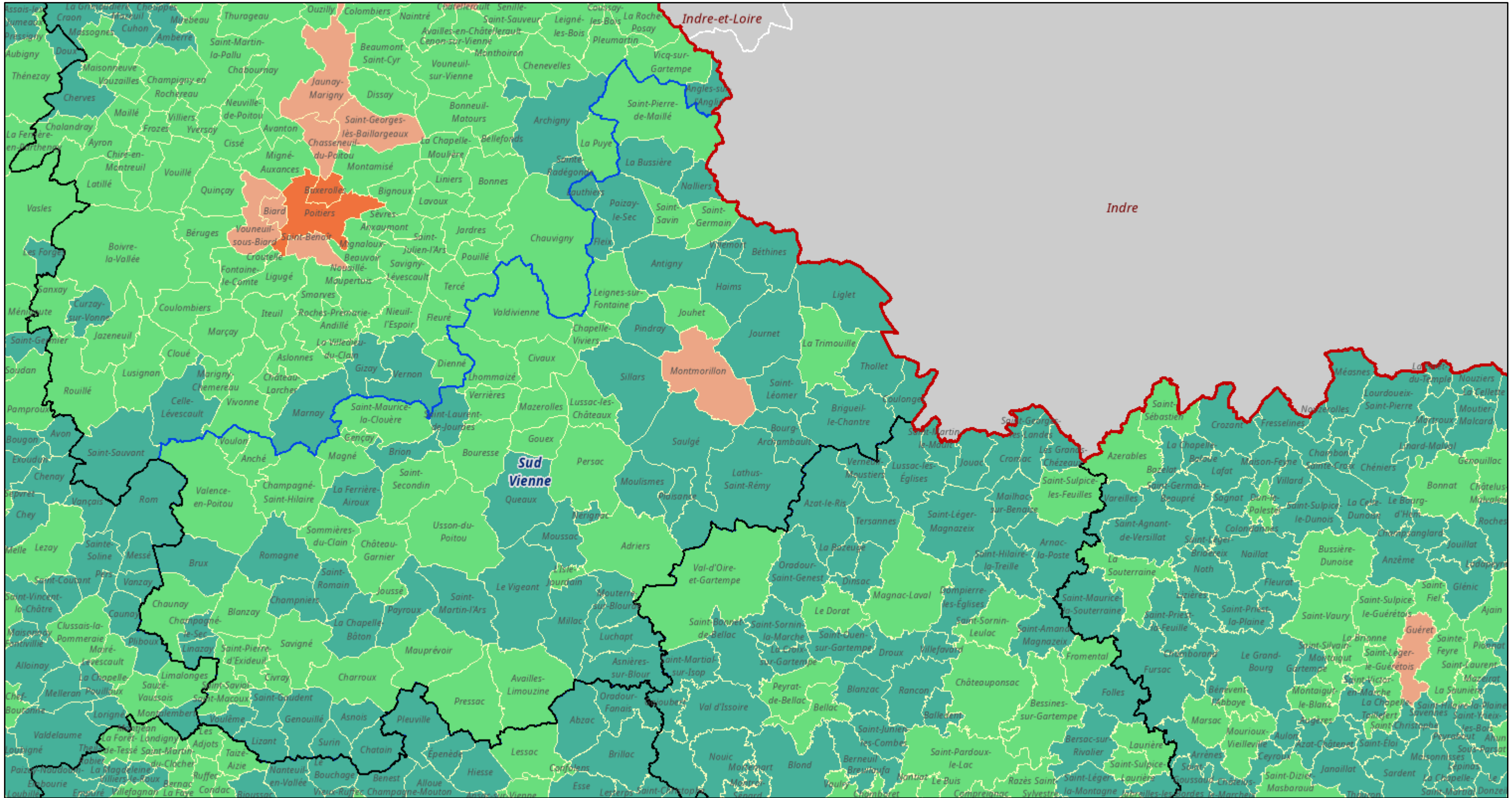
- Projets structurants : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, télé médecine

Sous axe 3.4 : Promouvoir un accès à la culture pour tous

- Projets structurants : création cinéma à Gençay, créations et réhabilitations de salles de spectacles, aide au festival au "Fil du Son" de Civray, mutualisation MJC et CCVG (réflexion sur les droits culturels)...

Grille communale de densité Sud Vienne

Date de mise en ligne : 28/10/2022



07/09/2022 14:16:55

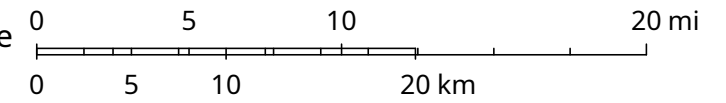
1:577 791

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- très peu dense
- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
 033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
 Acte Certifié exécutoire
 Envoi Préfecture : 28/10/2022
 Retour Préfecture : 28/10/2022